



**STOP**  
AUX  
**VIOLENCES**

PROTÉGER, PRÉVENIR, AGIR CONTRE LES  
VIOLENCES POUR PERMETTRE LA PRATIQUE  
SPORTIVE EN TOUTE SÉCURITÉ

**PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION  
DES VIOLENCES EN ESCRIME**

**2021 - 2024**

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



# PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES EN ESCRIME

## PROTÉGER, PRÉVENIR, AGIR CONTRE LES VIOLENCES POUR PERMETTRE LA PRATIQUE DE TOUS, EN TOUTE SÉCURITÉ.

L'Éthique sportive couvre un champ large qui concerne l'ensemble des autorités du sport, dont la Fédération Française d'Escrime.

Ce champ couvre :

- la prévention des comportements à caractère raciste et antisémites ;
- la prévention de la haine LGBT+ ;
- la prévention des comportements à caractère sexiste et des violences faites aux femmes ;
- la prévention du bizutage et toutes formes de violences sexuelles dans le champ sportif ;
- la prévention des violences psychologiques ;
- la prévention des discriminations pour un motif religieux ;
- la prévention de la délinquance ;
- la prévention de la radicalisation ;
- la prévention des violences faites aux arbitres ;
- le dialogue avec les supporters ;
- la prévention du dopage et des conduites dopantes ;
- la prévention des paris sportifs illicites et du trucage des compétitions ;
- le fair-play financier.

L'ensemble des acteurs sportifs, dont les fédérations sportives délégataires, sont impliqués dans le développement d'une démarche Éthique conformément à la loi n°2017-261 du 1<sup>er</sup> mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs.

## #TousConcernés

- Parce que l'escrime n'est pas épargnée par ces faits de manquements à l'éthique,
- Parce que chaque acteur doit prendre ses responsabilités pour un sport plus « propre »,
- Parce que nous avons tous un rôle déterminant dans la transmission de valeurs telles que le respect, la tolérance, la solidarité, le partage et la fraternité auprès des jeunes escrimeurs,

La FFE souhaite s'engager à œuvrer pour permettre à chacun de s'épanouir pleinement au sein d'une salle d'armes en toute sécurité et ainsi mieux vivre ensemble. En ce sens, elle est un acteur du sport et se sent concernée.





PROTÉGER, PRÉVENIR, AGIR CONTRE  
LES VIOLENCES POUR PERMETTRE  
LA PRATIQUE SPORTIVE EN TOUTE  
SÉCURITÉ



# Sommaire

**INTRODUCTION** ..... [P.6-7](#)

**AXE 1 /** ..... [P.8](#)

**PRÉVENIR LES VIOLENCES ET LES FAITS GRAVES**

**ACTION 1.1.** / Adopter les 7 comportements préventifs ..... [P.8](#)

**ACTION 1.2.** / Mise en place des boîtes aux lettres de l'association Les Papillons..... [P.9](#)

**ACTION 1.3.** / Formalisation de procédures et création d'outils facilitants la remontée de faits graves ..... [P.10](#)

**ACTION 1.4.** / Création d'un onglet spécifique sur le site fédéral « protéger et prévenir » ..... [P.11](#)

**AXE 2 /** ..... [P.12](#)

**SENSIBILISER, ACCOMPAGNER ET FORMER LES ACTEURS FÉDÉRAUX**

**ACTION 2.1.** / Structuration de l'organisation fédérale sur les faits graves ..... [P.12-13](#)

**ACTION 2.2.** / Protection des licenciés et honorabilité ..... [P.13-14](#)

**ACTION 2.3.** / Soutien aux réseaux et aux référents ..... [P.15](#)

**ACTION 2.4.** /Création d'un onglet spécifique sur le site fédéral ..... [P.16](#)

**AXE 3 /** ..... [P.17](#)

**PRENDRE EN CHARGE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES DANS LEUR RECONSTRUCTION  
MAIS ÉGALEMENT LES AUTEURS DANS LEUR RÉPARATION**

**ACTION 3.1.** / Prise en charge et accompagnement des victimes dans leur reconstruction

**ACTION 3.2.** / Accompagnement des jeunes auteurs

# INTRODUCTION

La FFE a toujours su se mobiliser en faveur de la citoyenneté et porter une attention particulière sur les sujets de société. Elle est confrontée comme d'autres disciplines à ces faits. Il ne s'agit pas de nier ou de dire que cela n'arrive qu'aux autres, il s'agit simplement de prendre sa part de responsabilité, d'agir en faveur de la sécurité et de la vigilance collective.

La fédération, ses clubs, ses enseignants ont un rôle déterminant dans la transmission de ces principes fondamentaux qui relève d'une mission d'éducation à la citoyenneté garantissant le respect du « pacte républicain ».

La FFE porte ainsi l'ambition, à son échelle, de prévenir certaines fractures de la société et souhaite marquer son engagement pour une société bienveillante, plus responsable, plus respectueuse, plus solidaire où chacun de nous (licencié.e et aussi citoyen.ne) s'engage à son niveau.

La FFE a constitué une commission fédérale nationale dont le rôle est de sensibiliser l'ensemble des membres de la fédération française sur les sujets d'éthique et de déontologie en proposant des dispositifs accessibles à tous pour améliorer les pratiques, la posture et les savoir-être.

La commission s'est engagée à proposer un plan d'action de prévention contre les violences et les faits graves, sous toutes leurs formes.

Le plan de prévention de la fédération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique du ministère des Sports « Éthique et intégrité » relative à la prévention des incivilités, des violences et des discriminations dans le champ du sport.

**IL EST STRUCTURÉ AUTOUR DE TROIS GRANDS AXES**



## → AXE 1

Prévenir les violences et les faits graves

## → AXE 2

Sensibiliser, former et accompagner les acteurs du mouvement fédéral

## → AXE 3

Prendre en charge et accompagner les victimes dans leur reconstruction et les auteurs dans leur réparation

Le plan de prévention est à destination, prioritairement, des dirigeant(e)s, des éducateurs et éducatrices, des enseignants et plus largement des formateurs et des formatrices, pour les accompagner dans leur action.



## → AXE 1

### PRÉVENIR LES VIOLENCES ET LES FAITS GRAVES

#### ACTION 1.1. ADOPTER LES 7 COMPORTEMENTS PRÉVENTIFS

La prévention est essentielle. Elle permet de contribuer à la vigilance collective.

Des gestes simples peuvent limiter les comportements à risque et prévenir les risques.

#### COMPORTEMENTS À ADOPTER SI JE SUIS UN(E) ENCADRANT(E) SPORTIF(VE) ?



Accueillir tout le monde sans discrimination



Respecter l'intimité, la dignité et la pudeur de chacune et de chacun



Organiser et assurer la surveillance des déplacements



Héberger séparément et en sécurité encadrants, sportives et sportifs



Limiter les contacts physiques adultes/enfants-jeunes à des gestes nécessaires à la pratique sportive



Limiter les photos et vidéos avec les enfants-jeunes aux seules activités du club



Interdire le bizutage



#### ACTION 1.2. MISE EN PLACE DES BOÎTES AUX LETTRES DE L'ASSOCIATION LES PAPILLONS

Signée le 30 juin 2021, la convention de partenariat avec l'association de lutte contre les violences, Les Papillons, permet la mise en place de boîtes aux lettres prioritairement dans les structures identifiées du Projet de Performance Fédéral (Structures d'accession au haut niveau, pôles France, Pôles INSEP).

Les clubs pourront également en bénéficier.



- Sensibilisation des athlètes concernés par l'association Les Papillons.
- Relevé des courriers/dessins par le référent des papillons tous les 15 jours et informations transmises à la fédération (cellule de signalement).
- Saisie de la CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes départementale) par l'association pour l'évaluation de possibles maltraitements sur mineur.

## **ACTION 1.3.** **FORMALISATION DE PROCÉDURES ET CRÉATION D'OUTILS FACILITANT LA REMONTÉE DE FAITS GRAVES**

En septembre 2021, la direction technique nationale et la commission éthique et déontologie de la FFE ont travaillé à la formalisation d'une procédure simple, et à destination de tous nos licenciés, de remontée de faits graves et d'outils facilitants.

Cette procédure a pour principal objectif de permettre à chaque victime, témoin ou personne ayant connaissance de faits graves au sein de la fédération, de pouvoir agir et libérer sa parole. Le second objectif est de sécuriser l'ensemble des acteurs fédéraux face à des situations de faits graves notamment en fixant les étapes à respecter, de les accompagner dans leur démarche par une écoute active et confidentielle par les référents identifiés, les acteurs institutionnels et judiciaires à mobiliser dans le respect des droits de chacun.

Deux documents ont ainsi été réalisés, un formulaire de déclaration de faits graves confidentiel et une procédure pour récapituler les étapes, clarifier les rôles et les actions à mener par les différents acteurs en amont ou en aval des faits.

### **CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES, ME SENTIR CONCERNÉ(E) :**

- Nous avons le devoir de signaler toute acte de violence dès lors que nous en avons connaissance
- Rappel quant aux déclarations délibérément fausses, inexactes ou infondées, punissables par la loi.
- L'écoute et le recueil de la parole d'une victime, qui plus est celle de l'enfant, nécessite d'être formé. (« La parole de l'enfant doit être sacralisée, protégée » selon Martine BROUSSE, présidente de l'association « la Voix de l'enfant »)

## **ACTION 1.4.** **CRÉATION D'UN ONGLET SPÉCIFIQUE SUR LE SITE FÉDÉRAL « PROTÉGER ET PRÉVENIR »**

La FFE facilite l'accès à l'information par son site internet. La centralisation des informations en un même lieu, sur le site, permet d'avoir une clé d'entrée unique. On y retrouve des contacts et numéros utiles, des documents et outils fédéraux de la fédération et d'autres acteurs notamment ceux institutionnels...



### **DES INFORMATIONS UTILES**

- Indication des numéros d'urgence (119 par exemple)
- Procédure de remontée de faits graves
- Honorabilité
- Je me sens VICTIME d'une atteinte à mon intégrité humaine
- Je suis TÉMOIN





## → AXE 2

### SENSIBILISER, ACCOMPAGNER ET FORMER LES ACTEURS FÉDÉRAUX

(DIRIGEANTS, BÉNÉVOLES, ARBITRES, ENSEIGNANTS, SPORTIFS)

#### **ACTION 2.1.** STRUCTURATION DE L'ORGANISATION FÉDÉRALE SUR LES FAITS GRAVES

Pour lutter contre les déviances et répondre à la préservation de l'éthique dans le sport conformément à la loi N°2017-261, la FFE a structuré son organisation autour de :

- La création d'une commission éthique dont l'objectif est de sensibiliser les membres de la fédération française sur les sujets de déontologie, avec la mise en œuvre de dispositifs accessibles à tous, pour améliorer les pratiques, la posture et les savoirs-être.

Pour plus d'information sur sa composition :

<https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/gouvernance/commissions.html>

- L'établissement de sa Charte éthique, conformément aux principes définis par la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du CNOSF le 10 mai 2012.

- La création du réseau citoyen, en appui sur les cadres techniques sportifs, fonctionnaires d'Etat, placés auprès d'elle. Ce réseau permet aux acteurs dans les territoires de pouvoir contacter un référent partout en France, y compris dans les structures de haut niveau du Projet de performance fédéral.

- La création d'une cellule de signalement chargée de traiter les faits graves. Composée de la Directrice Technique Nationale, de la CTS référente violences sexuelles et de la présidente de la commission éthique et déontologie, elle doit permettre d'évaluer la gravité des faits afin d'identifier s'ils doivent faire l'objet d'un signalement, dès lors qu'une remontée de faits graves est identifiée.

- La création d'une adresse mail dédiée dont seule la référente identifiée a accès : cellule-faitsgraves@ffescrime.fr



- Il est nécessaire aujourd'hui de continuer à sensibiliser sur toutes les formes de déviance. Les CTS seront mobilisés au regard de l'article 40 du Code de Procédure Pénale.

- A prendre en compte : les cadres référents Éthique n'ont pas réponse à tout. Les outils mis à leur disposition devront contribuer à apporter un 1<sup>er</sup> niveau de réponse à leurs interlocuteurs.

#### **ACTION 2.2.** PROTECTION DES LICENCIÉS ET HONORABILITÉ

Pour protéger les pratiquants au sein des établissements d'activités physiques ou sportives (EAPS) et prévenir les violences en particulier sexuelles dans le milieu du sport, le Code du sport prévoit que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un EAPS sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Le contrôle de l'honorabilité permet ainsi de proposer un environnement de pratique sécurisé pour tous. Sa mise en application est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Ministère des sports a systématisé les contrôles d'honorabilité à tous les encadrants et dirigeants, salariés comme bénévoles.

## DISPOSITIF FÉDÉRAL

Un dispositif fédéral en 3 volets a donc été élaboré pour répondre au contrôle d'honorabilité. L'objectif de celui-ci est de permettre le contrôle de l'honorabilité de l'ensemble des personnes (dirigeants, enseignants bénévoles, accompagnateurs, arbitres, enseignants professionnels, responsables d'EAPS) ayant un contact direct avec les athlètes mineurs.

### PRISE DE LICENCE

Dès leur demande de licence, les licenciés exerçant les fonctions d'éducateur sportif et/ou les fonctions d'exploitant d'un EAPS doivent s'identifier comme exerçant ou pouvant exercer l'une des fonctions, éducateur ou exploitant, soumis au contrôle d'honorabilité

VOLET /1

### RÉFÉRENTS FÉDÉRAUX

Identification des deux référents honorabilité de la fédération : la présidente de la commission éthique et déontologie et la CTS chargée de la lutte contre les violences sexuelles.

VOLET /2

### CONTRÔLE

Définition d'une stratégie de contrôle de l'honorabilité (profil, territoire...) dans le cadre de SI HONORABILITÉ

VOLET /3

## ACTION 2.3. SOUTIEN AUX RÉSEAUX ET AUX RÉFÉRENTS

La résonnance médiatique des affaires de violences sexuelles révélées au début de l'année 2020, a mis en avant la difficulté de prendre la parole pour les victimes et d'affronter la réalité des procédures. Dans un objectif de protection de ses licenciés et de prévention, la fédération s'est entourée d'un service d'experts pour permettre de sécuriser et d'accompagner notre réseau fédéral face aux violences sexuelles et à leurs conséquences dans le sport.

« Le colosse aux pieds d'argile » est une association créée par Monsieur Sébastien BOUEILH suite à une expérience de vie relative à une agression sexuelle. Elle œuvre pour la protection des enfants, particulièrement dans le sport, mais aussi des encadrants. La convention de partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile permettra la conduite d'actions d'information par la mise à disposition de kits de communication (guide de l'éducateur, guide des petits colosses, affiches...) et d'actions de sensibilisation :

- Après des instances fédérales (gouvernance, membres de la commission de discipline), des dirigeants, arbitres, accompagnateurs sur l'ensemble du territoire national à raison de 3 à 4 sensibilisations par an.
- Après des athlètes (en club, structures du PPF, stages régionaux, nationaux) quel que soit l'âge et le niveau de pratique.



### LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION SONT LES SUIVANTES :

- Sensibiliser, informer et prévenir
- Former les acteurs du réseau
- Accompagner et aider les victimes à se reconstruire
- Retrouvez les actions et l'actualité de l'association « Le colosse aux pieds d'argile » : <https://www.colosseauxpiedsargile.org>



## **ACTION 2.4.** **FORMER LES ENSEIGNANTS DIPLÔMÉS ET FUTURS PROFESSIONNELS DE L'ENCADREMENT DE L'ESCRIME**

La fédération et l'IFFE (Institut Fédéral de Formation Escrime), à travers leur collaboration, s'engagent à mettre en place une stratégie de formation dédiée. Elle s'appuiera notamment sur l'association « Active Ton Potentiel en Escrime » (ATPE), avec laquelle elle a signé une convention.

- Élaborer des modules de formation selon les différents niveaux de diplômes (CQP au DES JEP) pour répondre à la formation initiale des enseignants.
- Élaborer des modules de formation pour les enseignants diplômés dans le cadre de la formation continue.
- Programmer une session annuelle de formation « Ateliers thérapeutiques violences sexuelles » dans le cadre de la FPC des enseignants.
- Établir un plan annuel de formation.

## → **AXE 3**

### **PRENDRE EN CHARGE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES DANS LEUR RECONSTRUCTION MAIS ÉGALEMENT LES AUTEURS DANS LEUR RÉPARATION**

#### **ACTION 3.1.** **PRISE EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DANS LEUR RECONSTRUCTION**

A mener en interne et en externe : cellule fédérale de signalement, juristes et psychologues de l'association Colosse aux pieds d'argile, association ATPE (ateliers thérapeutiques de réparation auprès des victimes mais également des auteurs en Maison d'arrêt).

#### **ACTION 3.2.** **ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AUTEURS**

Un travail spécifique est à mener auprès des jeunes auteurs (meneurs mais également suiveurs) compte tenu des comportements déviants identifiés : harcèlement, cyberharcèlement, sexisme, bizutage, notamment envers les publics les plus fragiles (jeunes filles, femmes, communauté LGBT, personnes en situation de handicap) qui peuvent conduire à des actes de violences sexuelles.

#### **OBJECTIF :**

- **Prévenir les récidives d'incivilités, notamment en responsabilisant les auteurs et en les accompagnant dans une démarche de réparation.**
- **Nécessité de rechercher les causes des violences pour traiter le problème de manière systémique.**

Remarque : Dans le cadre des échanges avec les autres fédérations, un projet est en cours de réflexion avec la FFJDA concernant la réparation des victimes (adaptation des ateliers thérapeutiques violences sexuelles escrime).



## #TousConcernés

La FFE remercie tous ses licencié(e)s  
de se sentir concerné(e)s



Rédaction : Virginie Thobor, Directrice technique nationale / Laurence Rakoute, Conseillère technique nationale  
Conception et mise en page : Gr'aph Lauragais

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

7 Porte de Neuilly  
93160 Noisy le Grand  
Mail : [contact@ffescrime.fr](mailto:contact@ffescrime.fr)

PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES  
VIOLENCES EN ESCRIME 2021 - 2024

AVRIL 2022